

GRÉOLIÈRES

CHAPELLE SAINT ETIENNE ET PARTIE DU
VILLAGE ABANDONNÉ QUI L'ENTOURE

Alpes Maritimes

24

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 23 juillet 1941

Propriété

Publique et privée

Superficie

0,89 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- MH classé Chapelle Saint Etienne (21/03/1983)
- Périmètre de 500 mètres des Monuments Historiques :
- MH inscrit Ruines du château (15/11/1976)
- MH inscrit Eglise paroissiale Saint Pierre (27/06/1984)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Les Baous (22/08/1978)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

À mi-versant sur le flanc méridional de la Montagne du Cheiron, l'ancien village et le vieux château des Hautes Gréolières s'élèvent au dessus du village de Gréolières et de son château, bâtis également au Moyen-Âge en contrebas, formant ainsi une sorte de bourg gémeilaire entre deux seigneuries.

«Perché sur un piton montagneux, ce village abandonné, et abandonné depuis deux siècles, en sorte qu'il ne subsiste plus que quelques pans de murailles dressées, des restes de fortifications, une partie de donjon et une chapelle en assez bon état, appelle la comparaison avec les Baux, sans avoir toutefois l'ampleur et la majesté de ces derniers.» Rapport destiné à l'Inspecteur Général des Monuments du 07/06/1937.

«L'inscription à l'inventaire des Sites peut éviter que ces belles ruines ne deviennent des carrières de pierre.» Rapport à la Commission Départementale des Monuments naturels et des Sites du 18/02/1937.

Parmi les ruines, l'ancienne église paroissiale est restée presque intacte. C'est elle qui a attiré l'attention des services en charge des Monuments et des Sites. Son architecture modeste est caractéristique du XIII^{ème} siècle, avec une simple nef en berceau brisé et une abside couverte d'un cul-de-four. Sa façade sud est ornée d'un campanile latéral à deux baies surmontant l'entrée orientée vers le panorama de la vallée du Loup et les contreforts abrupts du plateau de Calern. A proximité, surplombant l'ensemble du site, les vestiges des imposantes murailles du château féodal émergent de rochers ruiniformes veillant sur le village délaissé.

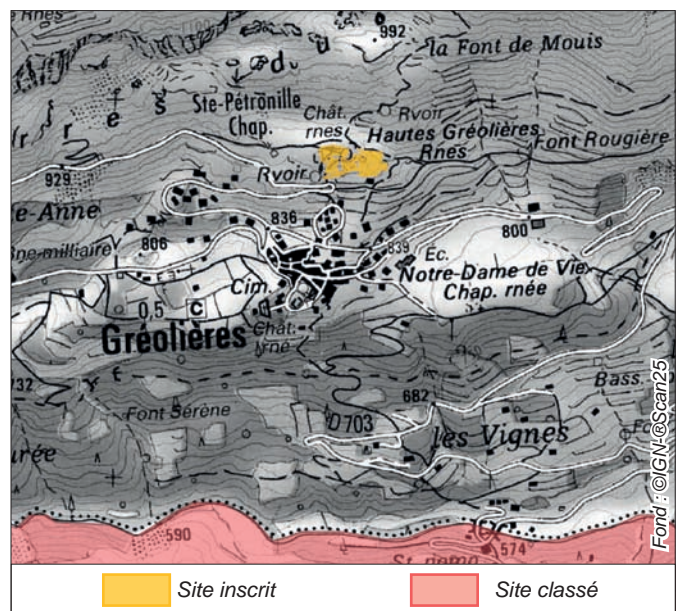
Etat actuel / Observations

Les silhouettes du château et de l'église des Hautes Gréolières composent avec l'imposante Montagne du Cheiron un arrière-plan pittoresque depuis Gréolières. C'est un point d'intérêt patrimonial et paysager sur le sentier de randonnée GR4, facilement accessible depuis le village. Le site constitue un belvédère remarquable sur Gréolières et ses toitures, la haute vallée du Loup et les abrupts monumentaux du plateau de Calern.

Les ruines du château ont été confortées sur leur façade nord. L'ensemble des vestiges du village semble ne pas être particulièrement entretenu et s'effondre progressivement, envahi par la végétation, contribuant à l'ambiance singulière du site. La chapelle Sainte Pétronille, localisée à une centaine de mètres à l'ouest du site, a été réhabilitée récemment.

La chapelle Saint Etienne a été classée au titre des Monuments Historiques le 21 mars 1983. Le retable de la fin du XV^{ème} siècle qui l'ornait est visible dans l'église Saint Pierre de Gréolières.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

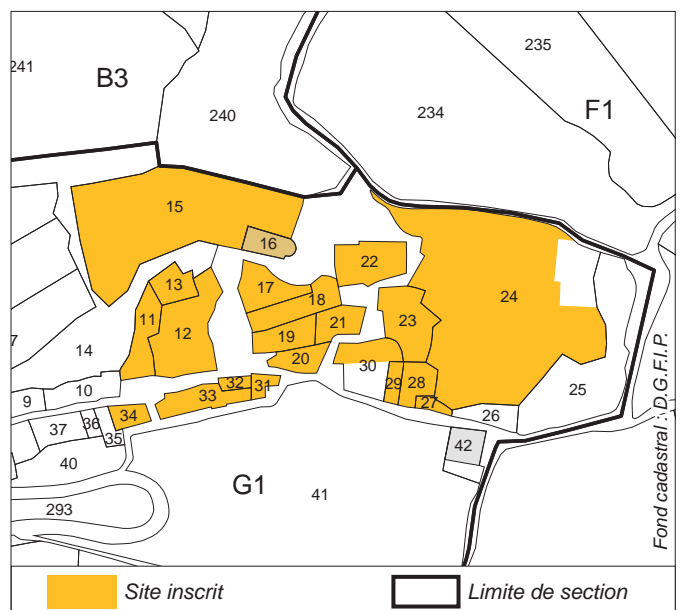


Arrêté du 23 juillet 1941

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé, à Gréolières (Alpes-Maritimes), par la chapelle St Etienne et la partie du village abandonné qui l'entoure, comprenant les parcelles cadastrales n°19 à 35, 43, 44, 45, 47 à 58, 60 à 67bis section G, qui appartiennent aux propriétaires suivants :

Commune de Gréolières : n°26 (chapelle), 31, 34 ; MM. Amoux Marius : n°67b ; Bovis Julien : n°49 ; Mme Cresp Berthe : n°50, 54, 61, 62, 63 ; MM. Espagnol Pierre : n°30 ; Fouques Barthelemy : n°22 ; Funel Félicien : n°44, 60 ; Gibelin Ermelin : n°57 ; Girard Pierre : n°55 ; Mmes Jean Marie : n°21 ; Merle Elisabeth : n°53 ; Merle Eulodine : n°45, 47 ; MM. Monbelli Joseph : n°65 ; Morel Armelin : n°28 ; Morel Etienne : n°58 ; Morel François : n°23, 24, 24b, 25 ; Morel Germain : n°43, 48 ; Pons Célestin : n°66 ; Raynaud Eugène : n°19 ; Raynaud Marcellin : n°33 ; Rue Joseph : n°27, 67 ; Rue Marius : n°56 ; Rue Paul : n°20 ; Rue Pierre : n°51, 64 ; Sicard Joseph : n°29 ; Mme Texteris Clémence : n°32 ; M. Texteris Marcellin : n°52.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section G1 parcelles n°11 à 13, 15 à 23, 24p, 27 à 29, 30p, 31 à 37.



Report du périmètre sur le cadastre actuel